

**DOCUMENTATION TECHNIQUE PRODUIT PROCESS
PRODUITS D'ENSEMBLES
DEFINITION APPLICATION REGLES**

Page 1/3

Sans restriction d'utilisation**SOMMAIRE**

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION.	1
2. TERMINOLOGIE.	1
3. MODALITÉS D'APPLICATION	2
4. REGLES GENERALES	2
ANNEXE (PLAN DE PRODUIT ENSEMBLE STRUCTURE)	3
5. HISTORIQUE ET DOCUMENTS CITÉS	3
5.1. HISTORIQUE	3
5.2. DOCUMENTS CITÉS	3
5.3. MOTS CLEFS	3

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION.

La présente norme définit les règles de gestion des numéros d'assemblés contribuant à la définition du produit process des véhicules.

A titre expérimental, avant sa généralisation, cette norme s'applique aux produits d'assemblés achetés du ferrage pour identifier des ensembles de conception produit process.

2.TERMINOLOGIE.

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion PSA A10 1100 :

- ASSEMBLE (ASS)
- DIFFUSION ETUDES (DFE)
- DOMAINE PRODUIT PLAN (PPL)
- ECHEANCIER DETAILLE DES ETUDES (EDE)
- ENSEMBLE (ENS)
- INDICE EVOLUTION PRODUIT (IP)
- NOMENCLATURE
- NORME
- OBJET EDE
- OFFICIALISATION
- OFFICIALISATION DE CREATION OU DE MODIFICATION (OCM)
- PIECE
- PLAN
- PRODUIT
- SYSTEME COMMUN ETUDES (SCE)
- VEHICULE DE PRESERIE (PRS)

PRODUITS D'ENSEMBLES DEFINITION APPLICATION REGLE	A13 5850	2/3
--	-----------------	-----

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont explicités dans les documents relatifs à l'organisation des plates-formes et ou dans le glossaire de l'INTRANET de la communication du groupe :

- PILOTE PRODUIT PROCESS (PPP),
- ZONE DE TRAVAIL EN COMMUN (ZTC),
- ZONE DE VIE SERIE (ZVS).

3.MODALITES D'APPLICATION

Cette norme permet d'assurer la cohérence de composition des produits assemblés par une gestion centralisée dans le Système Commun Etudes (SCE).

Le Pilote Produit Process (PPP) concerné de la Direction Technique et Achats (DTAT) met en œuvre les moyens de la Zone de Travail en Commun (ZTC) ou de la Zone de Vie Série (ZVS) permettant de réaliser la cohérence de délai et de contenu :

- des nomenclatures du SCE et des gammes,
- des Dossiers Evolutions Produit Process (DEP) de son domaine de responsabilité.

Pour l'Echéancier Détaillé des Etudes (EDE) voir norme A10 7220.

Pour le DEP, voir les normes A13 5720 et A13 5730.

L'objectif visé est la cohérence des éléments produits et des éléments process, pour chaque mise à disposition par DiFusion Etudes (DFE) ou Officialisation de Création ou de Modification (OCM) au plus tard pour les véhicules de présérie (PRS).

4.REGLES GENERALES

Les produits élémentaires sont définis par les métiers de conception produit process de la DTAT.

Les nomenclatures prévisionnelles série du véhicule de référence, et les nomenclatures série sont gérées par l'entité Officialisation Gestion Technique (OGT) de l'entité Méthodologies Performance et Gestion (MPG) de la DTAT.

Les métiers de conception produit process

- prennent les numéros de produits d'assemblés dans la tranche des 96NNNNNNNN ou des 14NNNNNNNN pour les projets d'études communes PSA/FIAT, suivant les objets de l'Echéancier Détaillé des Etudes (EDE)
- réalisent les plans d'ensembles produit process (voir exemple en annexe) en respectant les règles d'interchangeabilité définies par la norme A10 3120.

La gestion technique :

- fait évoluer les nomenclatures prévisionnelles série et les nomenclatures série au plus tard à réception des DEP pour OCM par :
 - l'introduction des numéros d'assemblés au premier niveau de constitution (niveau O),
 - et la mise en niveau inférieur des pièces constitutantes (exemple niveau 0 devient niveau 1).
- officialise les numéros d'assemblés et leur constitution en nomenclature.

En fonction des DFE et des OCM, l'Ordonnancement/Nomenclature/Logistique (ONL) introduit les références d'assemblés et leurs indices en Nomenclature de Fabrication Centrale (NFC).

OR : 16/03/2000

www.sepana.ir